

Réponses aux questions transmises par écrit préalablement à l'Assemblée Générale

I. RSE

- 1. Questions du Forum pour l'Investissement Responsable
- Pour être en ligne avec l'Accord de Paris, quels sont les montants de CAPEX à horizon 2025 ? Comment ces CAPEX seront répartis sur l'ensemble de la chaîne de valeur entre CAPEX de maintenance et CAPEX de croissance ? Quelle est la répartition géographique ?

Lors de la présentation de ses nouveaux objectifs de développement durable, au cours de laquelle, a été annoncée l'ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et l'objectif de réduction de ses émissions de CO2 (scope 1+2) de 33 % à l'horizon 2035, Air Liquide a indiqué les leviers sur lesquels la réduction des émissions va s'appuyer, en particulier le captage de CO2 sur les unités de production d'hydrogène par reformage de gaz naturel, l'approvisionnement en électricité bas carbone et renouvelable des unités de production de gaz de l'air, ainsi que l'amélioration de l'efficacité et la modernisation de ses actifs de production. Ces leviers seront activés en parallèle du développement des offres visant à accompagner nos clients dans la baisse des émissions de leurs activités.

Ainsi, en termes de CAPEX, la transition énergétique et la décarbonation des activités industrielles créent des opportunités majeures pour le Groupe. Ces décisions d'investissement suivent un processus d'investissement qui permet d'assurer qu'elles sont alignées avec nos ambitions en matière de baisse des émissions.

A l'horizon 2035, Air Liquide vise d'investir de l'ordre de 8 milliards d'euros pour servir les marchés de l'hydrogène bas carbone et renouvelable, couvrant la production primaire des molécules et le captage de CO2 - pour environ 50 % - et environ 50 % dans la partie logistique de l'hydrogène, pour accompagner la montée en puissance des marchés liés à la transition énergétique, en particulier dans les géographies ayant pris des engagements forts en la matière - ou en passe d'en prendre - comme l'Europe, l'Amérique du Nord et la plupart des pays d'Asie où le Groupe a une forte présence.

Par ailleurs, Air Liquide entend consacrer environ 100 millions d'euros de dépenses Innovation chaque année pour réduire son empreinte carbone ou celle de ses clients. Il développe notamment des technologies pour réduire ses propres émissions et propose des solutions plus propres pour les autres secteurs émetteurs de CO2 : les équipes Innovation travaillent entre autres sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des unités de production, mais aussi sur les technologies de capture et valorisation du CO2.

• Comment limitez-vous l'impact de la perte de biodiversité sur vos revenus futurs ? Précisez les indicateurs et moyens mis en place.

Air Liquide est attentif à son impact sur la biodiversité. Les unités de production du Groupe sont situées généralement sur des sites implantés dans des zones industrielles ce qui limite l'impact en matière de biodiversité, dans son périmètre et plus généralement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses produits.

Le risque biodiversité est intégré à la Déclaration de Performance extra financière d'Air Liquide (voir pages 314 et 315 du Document d'Enregistrement Universel 2020), marquant ainsi la prise en compte de ce sujet important dans le système de reporting et de suivi du Groupe.

Par ailleurs, le traitement des déchets est un élément essentiel en matière de biodiversité pour de nombreux secteurs d'activité économiques. Air Liquide au travers de ses activités biométhane contribue à mettre en place des filières de récupération et de valorisation des déchets organiques. Celles-ci ont vu une accélération en 2020. Avec ses unités de méthanisation, Air Liquide permet la valorisation de la fraction organique des déchets ménagers, agricoles ou agro industriels en la transformant en biogaz, contribuant ainsi à éviter sa décomposition à l'air libre et à protéger la biodiversité, dans une approche d'économie circulaire.

 Comment anticipez-vous la raréfaction de certaines ressources naturelles et les difficultés d'approvisionnement de vos ressources stratégiques ? En quoi cela affecte-t-il vos modèles économiques et comment sécurisez-vous vos filières d'approvisionnement ?

L'électricité et le gaz naturel sont les principales matières premières des unités de production. Leur disponibilité est donc essentielle pour le Groupe. Quand les marchés locaux le permettent, les filiales du Groupe assurent leur approvisionnement en énergie à travers des contrats d'achat sur le moyen et long terme et la mise en concurrence de fournisseurs locaux, avec l'objectif d'obtenir la fourniture d'énergie la plus fiable, avec une empreinte carbone réduite et au coût le plus compétitif disponible sur le marché.

Air Liquide est attentif à la gestion de l'eau et tout particulièrement dans les zones de stress hydrique. Afin de mieux maîtriser le risque de gestion de l'eau, une politique Groupe sur l'eau est actuellement en cours de rédaction. Cette politique permettra notamment de déployer les bonnes pratiques et mesurer l'impact que l'utilisation de l'eau dans les sites Air Liquide peut avoir sur les populations.

D'une façon générale, le Groupe a une politique d'achat responsable (sustainable procurement). Les fournisseurs sont évalués selon différents critères relatifs à leur empreinte environnementale (voir page 113 et suivantes du Document d'Enregistrement Universel).

2. Questions de Trusteam Roc Flex

• Soumettrez-vous votre plan de transition vers la neutralité carbone au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires, en 2022 puis au moins tous les trois ans, avec une publication annuelle des progrès réalisés sur sa mise en œuvre ?

Concernant la question relative à la mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022 d'une résolution sur le plan de transition vers la neutralité carbone, il s'agit là d'une décision devant être prise par le Conseil d'Administration. Ce sujet sera inclus dans son programme de travail et débattu dans le courant de l'année 2021.

Le reporting extra-financier du Groupe est publié chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel. Ces données sont auditées par des vérificateurs indépendants, dont le rapport est disponible dans le même document.

Suite à la journée de Développement Durable qui s'est tenu le 23 mars 2021, nous prévoyons d'informer les parties prenantes sur les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs de façon très régulière, et notamment chaque année à l'occasion de l'Assemblée Générale.

 Les émissions de scope 3 représentant environ 40 % de vos émissions totales, avez-vous également l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour vos émissions de scope 3 ? Quand serez-vous en mesure de communiquer un plan d'action avec des objectifs de réduction des émissions à court et moyen terme, cohérents avec cette trajectoire de neutralité carbone sur votre scope 3 ?

L'objectif de neutralité carbone 2050 d'Air Liquide s'entend effectivement comme une contribution à la neutralité de la planète. Nos principaux leviers d'action portent sur nos émissions Scope 1 et Scope 2 - c'est la raison pour laquelle ces émissions font l'objet d'objectifs chiffrés ambitieux. Les principales émissions de notre Scope 3 sont celles de nos fournisseurs et de nos clients, eux-mêmes engagés dans des démarches de réduction de leurs émissions pour atteindre la neutralité carbone, ce qui se traduira dans l'évolution de notre Scope 3.

Par ailleurs, mesurer et comptabiliser adéquatement ces émissions Scope 3 est aujourd'hui une tâche délicate en l'absence de cadre harmonisé pour les modalités de calculs. Nous y travaillons en interne et nous avons publié pour la première fois une estimation du scope 3 des émissions de CO2 du Groupe dans le Document d'Enregistrement Universel 2020. Dans les prochains mois, Air Liquide va œuvrer, avec d'autres entreprises du secteur chimie, à harmoniser les méthodologies de comptabilisation.

En parallèle, Air Liquide poursuit son engagement avec ses fournisseurs et surtout ses clients, afin de les accompagner dans leur stratégie de décarbonation, et ses actions pour développer de nouveaux procédés de production bas carbone ainsi que les marchés aval "zéro-émissions" comme la mobilité hydrogène.

3. Question de Monsieur Guillaume Ripert

• Dans quelle mesure le groupe Air Liquide s'implique-t-il dans la transition écologique au travers de symbioses industrielles telles que le recyclage d'énergie fatale ou l'échange d'énergie entre industries à l'image de la zone portuaire de Kalundborg (Danemark) ?

Sur les plateformes industrielles où le Groupe est présent, ses unités sont intégrées avec celles de ses clients et des autres entreprises actives sur le site. Lorsque cela s'avère possible techniquement et économiquement, le Groupe récupère et purifie des gaz afin de les valoriser et de les recycler, ou consomme dans ses unités de l'énergie coproduite par ses clients.

Air Liquide est par nature, de par son modèle d'affaires, un acteur de l'économie circulaire. En effet, ses activités consistent à mutualiser des unités de production et des moyens logistiques entre plusieurs clients. Par ailleurs, Air Liquide valorise les co-produits (azote, argon, gaz rares, vapeur, monoxyde de carbone, ...) de ses productions principales d'oxygène et d'hydrogène. Air Liquide contribue également à l'accélération du passage à une économie circulaire via le développement d'activités telles que la récupération et la purification du CO2 afin de le réutiliser, ou la valorisation des déchets organiques en biométhane et en bio-fertilisant.

II. GOUVERNANCE

4. Questions du Forum pour l'Investissement Responsable

 Appliquez-vous pour votre reporting fiscal public le standard GRI 207 ? Si oui : ce reporting porte-t-il sur tous les éléments indiqués dans ce standard et si non, quels éléments avez-vous choisi de ne pas publier et pourquoi ? Si vous n'utilisez pas ce standard : quelles en sont les raisons et envisagez-vous de l'appliquer à échéance proche (1 à 2 ans) ?

Quelles autres mesures avez-vous ou envisagez-vous de mettre en œuvre pour répondre à la demande croissante de transparence fiscale de la part de vos parties prenantes ?

Nous ne publions pas le reporting fiscal par pays qui est transmis à l'administration fiscale chaque année. Nous n'utilisons pas ce standard pour ne pas communiquer des informations sensibles à nos concurrents, par exemple dans des pays où notre activité est limitée avec un client prépondérant. Nous n'avons pas l'intention d'utiliser ce standard GRI 207.

Nous appliquons notre charte fiscale publiée tous les ans. https://www.airliquide.com/fr/groupe/gestion-risques-financiers-fiscaux

Nous vous rappelons que l'activité du Groupe est très locale avec très peu d'échanges internationaux. Par conséquent, les prix de transfert entre pays sont très limités et l'impôt est payé principalement en fonction des résultats des filiales locales. D'autre part, nous n'avons pas d'activité sans substance économique quels que soient les pays où nous avons des filiales.

 Quel est le périmètre pris en compte pour les ratios d'équité que vous publiez ? Quelle analyse faites-vous de l'évolution de ces ratios ? Cette analyse vous a-t-elle poussé à adapter vos politiques de rémunération ? Si oui, comment ?

La société publie ses ratios d'équité sur le périmètre légal (c'est- à dire celui de L'Air Liquide SA, qui comprend plus de 1000 salariés). Ces ratios sont globalement stables, et en légère baisse pour l'année 2020 (la rémunération du dirigeant mandataire social étant plus exposée à l'évolution des éléments variables que celle des salariés, et les objectifs des critères financiers fixés avant la crise n'ayant pas été réajustés). Sont également publiés des éléments permettant de faire le lien entre l'évolution de la rémunération du dirigeant mandataire social et celle des indicateurs de performance. Il en résulte que l'évolution de la rémunération du dirigeant mandataire social est en retrait par rapport à celle de la performance du Groupe sur les 5 dernières années. Ces éléments confirment le caractère approprié de la politique de rémunération.

- Au regard de la mise en œuvre de la politique d'égalité femmes/hommes de votre groupe, pourriez-vous nous communiquer :
 - (i) L'agenda et les objectifs chiffrés atteints ou à atteindre concernant les sujets relatifs à cette politique (carrière, formation, rémunération, répartition vie privée/vie professionnelle, etc.) à tous les niveaux de responsabilité.
 - (ii) Si l'application de cette politique d'égalité est appliquée dans toutes les sociétés du groupe aussi bien en France qu'à l'international. Si non, pourquoi ?
 - (iii) Si oui, quels moyens spécifiques déployez-vous pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans vos pays d'implantation où cette notion rencontre des difficultés à s'imposer?

Le Conseil d'Administration et ses Comités (Comité des nominations et de la gouvernance, Comité Environnement et Société) examinent régulièrement la politique de mixité, de diversité et de non-discrimination au sein des instances dirigeantes et des postes à plus fortes responsabilités, ses objectifs et sa mise en oeuvre. La politique de diversité constitue en outre un critère de la rémunération variable annuelle du dirigeant mandataire social en 2020 et 2021 et ses résultats sont donc également débattus dans ce contexte.

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Enregistrement Universel, le Conseil revoit et approuve le compte rendu qui en est fait (pour le Document d'Enregistrement Universel 2020 - page 326 et suivantes, décrivant les objectifs, la feuille de route et les réalisations de cette politique). Y sont ainsi notamment décrits les objectifs ambitieux que le Groupe s'est fixé à horizon 2025 quant à la proportion de femmes à atteindre dans la population d'"Executive" et d'ingénieurs et cadres, ainsi que la progression réalisée ces dernières années. Les femmes représentent 43 % des salariés considérés comme hauts potentiels.

Le Comité Exécutif comprend cinq femmes parmi ses 14 membres (hors mandataire social). Parmi elles, trois ont été nommées en 2019 après avoir tenu des postes exécutifs au sein du Groupe. Plus largement, les femmes occupent 21 % des postes définis comme « Executive» du Groupe». Ce dernier pourcentage a augmenté de 19 % à 21 % ces trois dernières années.

Comment vos pratiques de lobbying sont-elles formalisées et comment s'intègrent-elle dans la stratégie RSE de votre groupe ? Pouvez-vous décrire la chaîne de responsabilité de votre société en matière de lobbying ou de relations institutionnelles ? Dans quels cas, l'organe de contrôle de votre groupe (conseil d'administration, conseil de surveillance) peut-il ou doit-il être saisi ? Quels éléments se rapportant à vos pratiques de lobbying publiez-vous (positions publiques, budgets alloués...), et ce pour chacun de vos marchés mondiaux ?

La direction des affaires publiques agit principalement dans 3 domaines qui sont parfaitement intégrés dans notre cadre RSE: la transition énergétique, l'innovation et la santé. Les actions que nous entreprenons vis-à-vis des pouvoirs publics visent le plus souvent à répondre à une demande d'expertise de la part des décideurs publics afin de préciser certains points des grandes orientations et des cadres législatifs ou réglementaires. En effet, les grandes transformations en cours dans le domaine de la transition énergétique ou des technologies comme la cryogénie extrême nécessitent parfois le point de vue d'experts très spécialisés.

Toutes les démarches que nous entreprenons sont enregistrées en France dans le registre HATVP et en Europe dans le registre de transparence de l'UE.

Les relations du Groupe avec la sphère publique sont détaillées page 339 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

 Comment, concrètement, associez-vous les partenaires sociaux, au niveau du groupe et localement, pour engager votre entreprise dans une transition juste? Entendez-vous publier leur avis concernant votre plan de vigilance? Entendez-vous publier leur avis à propos de votre document de performance extra-financière?

Le Groupe compte plus de 70 Comités Économiques et Sociaux (CSE) avec plus de 700 élus au sein de ses activités en France. Par ailleurs, Air Liquide est doté d'un Comité de Groupe France et d'un Comité d'Entreprise Européen.

Dans le cadre de ces instances, Air Liquide poursuit une ambition d'un dialogue social pragmatique et adapté à chaque organisation / entité en trouvant le meilleur équilibre entre :

- un dialogue social, économique et stratégique majeur, au niveau central,
- et un dialogue social de proximité au niveau local.

Le Groupe entreprend constamment de dynamiser le dialogue social dans ses sociétés.

Quelques faits significatifs récents :

Le Comité de Groupe a été informé lors de sa session des 17 et 18 septembre sur le devoir de vigilance. Lors de la même réunion, les objectifs climat ont été présentés aux partenaires sociaux.

Par ailleurs, le CSE de la société L'Air Liquide SA s'appuie sur une Commission économique et égalité professionnelle réunissant huit membres formés qui sont informés sur la stratégie, sur la situation économique et financière ainsi que sur la politique sociale. Celle-ci propose des délibérations sur ces sujets au CSE.

Enfin, à l'occasion des futures élections professionnelles, un accord vient d'être signé augmentant le nombre de membres de cette Commission à onze et étendant sa compétence aux aspects environnementaux et extra-financiers.

III. RESSOURCES HUMAINES

5. Questions du Forum pour l'Investissement Responsable

 La solidarité entre acteurs économiques, grandes et petites entreprises, semble nécessaire pour limiter les impacts négatifs de la crise actuelle. Comment votre groupe adapte-t-il, aux plans national et international, ses pratiques d'achat ou de vente, pour soutenir ses fournisseurs ou ses clients qui sont affectés par la crise ? Appliquez-vous des politiques différenciées pour les TPE-PME ? La crise vous a-t-elle poussé à changer structurellement vos politiques en la matière ?

En 2020 pendant la crise, nous avons organisé la continuité de nos activités pour servir l'industrie et la santé afin de satisfaire les besoins de nos clients et patients. Nous avons gardé des contacts fréquents avec nos clients et patients en nous concentrant sur leur satisfaction. Pour cela, nous avons tiré profit des outils que nous avons déployés récemment comme le programme la Voix du Client qui récolte et analyse les avis de nos clients partout dans le monde. Grâce à ce dialogue ouvert, le Groupe a pu conserver des perspectives financières au cours de l'année et continuer de signer des contrats avec nos clients.

Dans la Santé en particulier, nos équipes sont pleinement mobilisées. Air Liquide fournit des gaz médicaux à plus de 15 000 hôpitaux et cliniques, principalement de l'oxygène médical pour soigner les patients atteints de covid-19 en soins intensifs. Là où le virus a été particulièrement actif, nos unités de production ont tourné à plein régime et nos techniciens ont installé des réservoirs d'oxygène temporaires dans les hôpitaux ou ont livré des bouteilles en continu pour augmenter les capacités de traitement. Pendant le printemps, face au besoin impérieux de respirateurs en France et avec l'aide de plusieurs industriels français, Air Liquide a livré à prix coûtant 10 000 unités, l'équivalent de trois années de production. Dans la Santé à Domicile, lorsque les visites en présentiel sont devenues interdites, Air Liquide est passé aux visites virtuelles et a ainsi pu assurer la continuité des soins aux patients.

Par ailleurs, Air Liquide s'emploie à construire des partenariats de long terme avec ses fournisseurs dans un rapport de confiance mutuelle. C'est pourquoi nos filiales françaises ont été incitées à payer les factures de moins de 50 000 euros immédiatement aux fournisseurs de petite et moyenne taille.

Enfin, en réponse à la crise sanitaire, la Fondation Air Liquide a lancé dès mars 2020 l'initiative covid-19. Plus de 2 millions d'euros ont été mobilisés sur deux ans avec un double objectif : soutenir des projets de recherche scientifiques et renforcer l'aide aux associations qui travaillent auprès des personnes les plus vulnérables face à la covid-19. La Fondation a d'ores et déjà approuvé plus de 10 projets scientifiques et 21 projets d'aides sociales d'urgence sur tous les continents.

 Comment gérez-vous, au niveau du groupe, les impacts sociaux associés au développement massif du télétravail depuis le début de la pandémie ? Notamment en termes de gestion des risques psychosociaux, de participation aux frais, d'enquête de satisfaction des salarié.e.s, d'inversion du choix des salarié.e.s, de part des salarié.e.s en télétravail, etc.

Des mesures de confinement ont été instaurées dans de nombreux pays pour faire face à la pandémie de covid-19. Afin de gérer la crise, Air Liquide a mis en place le télétravail pour tous les salariés qui le pouvaient pendant plusieurs mois. Cette expérimentation à grande échelle nous a beaucoup appris.

Les enquêtes menées régulièrement ont montré une aspiration constante pour le télétravail au-delà de son niveau de développement d'avant la crise sanitaire. Des réflexions ont été menées durant la pandémie et ont abouti à un cadre de recommandations "Next Normal" pour le télétravail pour la période post-covid.

C'est ainsi qu'en début 2021 et sur la base de ces principes, des négociations ont été engagées dans les sociétés du Groupe en France.

Par ailleurs, la santé et la sécurité des collaborateurs ont toujours été des priorités pour Air Liquide. C'est pourquoi nous avons suivi de près l'évolution de cette crise sans précédent dans tous les pays où le Groupe est présent. Dès le début de cette crise, nous avons mis en place des mesures pour protéger efficacement la santé de nos collaborateurs, patients, clients et partenaires. Des cellules de gestion de crise ont été mises en place au niveau du Groupe et dans chaque filiale. La présence mondiale du Groupe nous a permis de mettre en commun les meilleures pratiques efficacement et de créer des protocoles clairs. Des protocoles stricts et des ajustements à l'organisation du travail ont été mis en place, ils sont adaptés en continu en fonction de l'évolution de la situation. Les équipes Santé & Sécurité et les ressources humaines ont collaboré étroitement afin d'adapter l'organisation du travail sur nos sites pour permettre la continuité de nos opérations tout en protégeant la santé de nos collaborateurs.

Les équipes ressources humaines à travers le monde restent en contact avec les collaborateurs grâce à une communication fréquente (e-mails, téléphone et sondages).

Nous réalisons maintenant chaque année une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de nos salariés. En outre, nous avons organisé pendant cette période covid des enquêtes spécifiques dans certaines entités, s'ajoutant bien sûr à des remontées sur le bien-être des salariés par le biais des managers.

 Avez-vous une définition du « salaire décent » ne se limitant pas au salaire minimum légal local ? Si oui, laquelle ? Comment votre société s'assure-t-elle que ses salarié.e.s, mais aussi les salarié.e.s de ses fournisseurs, bénéficient d'un salaire décent ?

Tout d'abord, le Groupe a une politique de rémunération claire et constante.

La rémunération globale des collaborateurs est basée sur trois critères : le poste occupé, le degré de responsabilité et la performance. À ces critères s'ajoutent la prise en compte de l'état du marché local, des minimas locaux, de l'équité salariale du Groupe et de la législation en vigueur.

Par ailleurs, Air Liquide respecte les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du Travail) et est membre du Global Compact.

Enfin, lors de la journée de développement durable organisée le 23 mars dernier, le Groupe s'est engagé à proposer une couverture sociale de base commune à 100 % des collaborateurs en 2025. Cela inclut une assurance vie, une couverture santé et 14 semaines de congés maternité.

- Dans le cadre de la formule des accords d'intéressement dont bénéficient vos salarié.e.s en France, prenez-vous en compte des critères environnementaux et sociaux ? Si oui :
 - Quels sont ces critères ? Ont-ils évolué depuis le 1er avril 2020 ?
 - Quelle est la proportion de ces critères dans la formule d'intéressement ? A-t-elle évolué depuis un an ?
 - Quelle est la part des salarié.es concernés ?

Il existe une quarantaine d'accords d'intéressement en vigueur ou en cours de renouvellement dans les différentes sociétés françaises du Groupe Air Liquide. Ces accords sont spécifiques, mais répondent à certaines recommandations communes.

Ainsi les critères qui les composent peuvent être divisés en trois grandes catégories :

- ceux relatifs à la performance économique et financière,
- ceux relatifs aux résultats opérationnels et d'activité,
- et enfin ceux relatifs à la responsabilité sociale et environnementale, à la gestion sociale ou à la sécurité.

Cette dernière catégorie a vocation à représenter environ 20 % du poids de l'ensemble des critères, voire plus au sein de certaines sociétés.

C'est ainsi que, par exemple, un accord comprend pour 20 % des critères d'inclusion visant les populations les plus éloignées de l'emploi au travers de thématiques spécifiques, ou dans le cadre d'un autre accord pour 10 % un critère mesurant la mise en place d'actions significatives ayant pour effet une diminution des émissions de CO2, ou encore pour un autre accord pour 10 % d'actions mesurant la participation des salariés à des actions sociales, solidaires ou environnementales. Apparaissent aussi la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des consommables tels le papier ou les gobelets, le taux de recyclage, ou encore d'autres critères directement rattachés à l'activité des sociétés.

• Dans le cadre de l'épargne salariale, quels sont les fonds bénéficiant effectivement d'un label responsable (CIES, Finansol, Greenfin, ISR) ? Pour chaque fonds proposé, quel est le nom du ou des labels, quelle est sa part en pourcentage de l'encours d'épargne salariale, à quelle proportion des salarié.e.s est-il proposé ? Par ailleurs, quelle est la part des salarié.e.s du groupe, en France et à l'étranger, ayant accès à d'autres formes d'épargne souscrite sur un plan professionnel, notamment en matière de retraite ? Quelle proportion des actifs correspondant à cette épargne est gérée de façon socialement responsable et dispose de « signes de qualité » ? Lesquels ?

Air Liquide met à disposition de ses filiales françaises un Plan d'Epargne Groupe comprenant une offre de placements à travers 6 FCPE (fonds commun de placement d'entreprise). A fin mars 2021, ce Plan d'Epargne Groupe représentait un total d'avoirs de 295 millions d'euros.

Cette offre permet aux salariés d'investir selon leur profil, allant d'un placement à très faible risque (fonds monétaire) en passant par des fonds diversifiés, pour finir sur des actifs plus risqués totalement investis en actions.

Air Liquide met aussi à disposition un fonds actionnariat investi 100 % en titres de la société. Celui-ci représente 28 % de l'épargne salariale.

Plusieurs des fonds suivent plus particulièrement une politique ISR. Le FCPE AL Développement Solidaire est investi sur des fonds labellisés "finansol" sur 5,8 % de l'actif et sur des fonds labellisés "ISR" pour 4,75 % de l'actif. Les fonds FCPE Rendement Mixte AL et FCPE Dynamique AL Croissance sont investis respectivement à 37 % et 47 % dans des fonds ayant un label "ISR".

IV. ACTIVITÉ

6. Question de Monsieur Jean-Baptiste Perrier

• Que s'est-il passé sur le site de Douai le 30 juillet ? L'utilisation d'hydrogène est-elle suffisamment sûre pour ne pas entraver son développement (comme cela fut le cas pour les véhicules à GPL par exemple) ?

Le 31 juillet 2020 à 17h, un incendie s'est déclaré sur le site Air Liquide de Frais Marais (Douai) qui conditionne de l'hydrogène pour le transporter dans des semi-remorques. Cet incendie n'a fait aucun blessé

et a été limité à l'intérieur du site. Les dispositifs de sécurité se sont automatiquement déclenchés. Les pompiers et les équipes d'intervention Air Liquide se sont immédiatement mobilisés pour assurer la mise en sécurité du site, et la situation a été rapidement sous contrôle.

Air Liquide produit et fournit de l'hydrogène depuis 50 ans. Ses propriétés sont bien connues et il est manipulé en conséquence. Par exemple, contrairement au GPL, l'hydrogène est plus léger que l'air, et en cas de fuite, il ne stagne pas et s'échappe dans l'atmosphère. Nous pensons que les qualités intrinsèques de l'hydrogène sont un atout pour son développement.